CAJO | Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Info Courses de chevaux

VOLUME 2 • NUMERÓ 1 • 2018 **HIVER 2018**

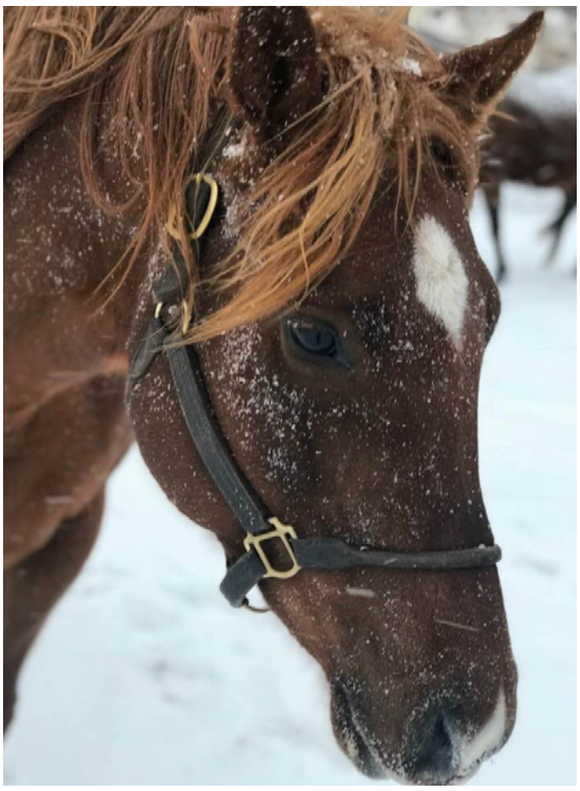

ICE CREAM SOCIAL © 2018 Bernard McCormack

Dans ce numéro

- Aller de l'avant : le point sur le projet de réforme des courses
- Ouverture de la saison 2018 et dates des courses
- Apprenons à connaître John Dorion, officiel de courses de la CAJO et spécialiste des accidents des chevaux
- Entrée en vigueur de la nouvelle règle sur la température fondée sur des normes
- Quoi de neuf? – Services en ligne iCAJO
- Tenez-vous au courant avec l'ACPM
- Lancement du sondage sur « Aller de l'avant »
- Aperçu des règles : quand les modifications aux règles sur les courses entreront-elles en vigueur?
- Pleins feux sur les publications de l'industrie

Info Courses de chevaux est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) destinée à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Des exemplaires imprimés sont disponibles dans les hippodromes et auprès des associations de l'industrie. Tous les numéros du bulletin peuvent aussi être consultés en ligne, dans les deux langues officielles, à **www.agco.ca/fr**. Nous vous invitons à nous transmettre vos idées et vos commentaires. Pour toute suggestion de sujets à aborder dans nos prochaines publications, ou pour vous abonner à *Info Courses de chevaux* et recevoir le bulletin ainsi que d'autres publications de la CAJO au sujet des courses de chevaux en version électronique, veuillez écrire à l'adresse **connect@agco.ca** ou composer le 416 326-3614.

Aller de l'avant : le point sur le projet de réforme des courses

La CAJO est entrée dans la phase finale de l'examen approfondi des règles sur les courses entamé en juin 2016 avec la publication d'un document de consultation détaillé. La participation de l'industrie et d'autres partenaires gouvernementaux a permis la formulation de nombreuses recommandations de réforme des politiques qui aideront la CAJO à atteindre son objectif de fournir un cadre de réglementation des courses de chevaux qui est simple, flexible et efficace aux organismes de réglementation et aux entités réglementées, tout en lui permettant de maintenir son engagement à l'égard du bien-être des chevaux.

La CAJO examine actuellement bon nombre de recommandations provenant des trois groupes de travail externes (sur l'arbitrage, sur le Programme de contrôle anti-dopage des chevaux, ainsi que sur la santé et la sécurité) avant le début de la saison des courses de 2018. Ces groupes de travail ont été créés pour examiner en profondeur certaines questions complexes soulevées aux tables rondes de l'industrie et pour donner l'occasion à l'industrie de soumettre des recommandations à la CAJO concernant des préoccupations importantes.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Fondé en septembre 2017, le Groupe de travail sur la santé et la sécurité s'est réuni à quatre reprises, dont la dernière en janvier 2018. L'objectif de ce groupe de travail était de prendre comme point de départ les commentaires émis par les intervenants pendant le processus initial de consultation, d'examiner les initiatives qui favoriseraient la sensibilisation et la compréhension à l'égard des normes élevées de la CAJO concernant le bien-être des chevaux et la sécurité des participants en Ontario et d'améliorer certains points liés à ces sujets de haute importance. Ce groupe, qui comprenait de nombreux représentants du secteur des courses de chevaux de l'Ontario, a aussi étudié la possibilité d'élargir le rôle de l'industrie en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité.

Il a traité diverses questions importantes liées à la santé et à la sécurité, y compris la biosécurité, les dossiers médicaux des chevaux, le harcèlement au travail, la prévention des commotions cérébrales, le cycle de vie des chevaux (y compris l'abattage), l'utilisation de machines à ondes de choc et de machines de gazométrie sanguine, la dénervation et la nouvelle règle sur les températures extrêmes fondée sur des normes. La dernière réunion a été consacrée à la finalisation des recommandations qui seront soumises à la CAJO. Un rapport sommaire présentant les recommandations du groupe de travail sera rendu public au début du mois de mars 2018.

LE POINT SUR LE PROJET PILOTE DES RAPPORTS DE COURSES

Depuis le mois d'avril 2017, la CAJO mène un projet pilote de publication des rapports de course dans le cadre de son engagement à accroître la transparence. Le projet pilote s'est amorcé par la publication des rapports du champ de courses Western Fair, puis a été étendu aux courses de Standardbred se déroulant aux hippodromes de Mohawk et de Woodbine. Depuis janvier 2018, les rapports de courses de Flamboro Downs sont également publiés. Les rapports sont publiés sur le site Web de Standardbred Canada à l'adresse **www.standardbredcanada.ca**.

Vos commentaires au sujet de cette initiative sont les bienvenus. Faites-nous part de vos commentaires au sujet de la réforme « Aller de l'avant » en participant dès aujourd'hui au sondage « Aller de l'avant » à l'adresse suivante : **https://www.surveymonkey.com/r/CAJO_Allerdelavant0218**.

Le saviez-vous?

Les bulletins d'information de la CAJO sur l'industrie des courses de chevaux se trouvent sur le site **www.agco.ca/fr** dans la section « Ressources utiles » du menu déroulant « CAJO en bref ». Vous pouvez également vous y abonner par courriel à **connect@agco.ca**

Êtes-vous prêts pour une nouvelle année de courses?

Le calendrier des dates des courses pour 2018 a été publié sur le **site Web de la CAJO**.
Vous pouvez aussi consulter le calendrier et des renseignements détaillés sur les hippodromes à l'adresse **www.ontarioracing.com**.

Photo : Ericka Rusnak

Ouverture de la saison 2018

Quarter Horse	
Ajax Downs	Dimanche 6 mai
Standardbred	
Clinton Raceway	Dimanche 20 mai
Dresden Raceway	Dimanche 27 mai
Flamboro Downs	Jeudi 4 janvier
Georgian Downs	Samedi 2 juin
Grand River Raceway	Vendredi 1er juin
Hanover Raceway	Samedi 2 juin
Hiawatha Horse Park	Samedi 5 mai
Kawartha Downs	Samedi 26 mai
Leamington Raceway	Dimanche 5 août
Mohawk Park	Jeudi 12 avril
Rideau Carleton Raceway	Dimanche 18 février
The Raceway at Western Fair District	Lundi 1er janvier
Woodbine Racetrack	Samedi 6 janvier
Thoroughbred	
Fort Erie Race Track	Mardi 29 mai
Woodbine Racetrack	Samedi 21 avril

Apprenons à connaître John Dorion, officiel de courses de la CAJO et spécialiste des accidents des chevaux

Comme pour tant d'autres dans notre industrie, les premiers souvenirs que John Dorion garde des courses de chevaux remontent à l'époque où il allait à l'hippodrome en famille. Cet amour précoce des courses, qui est né lorsqu'il se rendait au champ de courses de Barrie avec son père ou avec son oncle, n'a jamais faibli.

Après avoir obtenu un diplôme du programme sur l'industrie des courses attelées du Collège Seneca, M. Dorion a commencé à travailler dans l'industrie en tant que palefrenier à temps plein à Greenwood. Il a ensuite été entraîneur adjoint pendant huit ans, puis a obtenu une licence de conducteur et une licence d'entraîneur.

En 2010, M. Dorion s'est joint à la Commission des courses de l'Ontario (CCO). Il a d'abord été juge de courses de Standardbred à temps partiel, puis à temps plein, avant de rapidement devenir officiel de courses adjoint, capable de juger les trois races de chevaux. Bien qu'il ait été élevé dans l'industrie des chevaux Standardbred, la grande estime de M. Dorion pour la vitesse et l'effervescence des courses de chevaux Thoroughbred et Quarter Horse est flagrante. En 2011, il est nommé au poste de commissaire à Fort Erie.

Un an après l'élaboration du protocole d'accident de la Commission en 2013, il accepte également d'endosser le rôle de spécialiste des accidents des chevaux. Un accident se définit comme un contact anormal ou une chute d'un cheval ou d'un participant dans l'hippodrome, principalement pendant les heures des courses. Dans ce contexte, M. Dorion est chargé de l'examen des incidents graves, notamment ceux qui causent des blessures graves ou l'hospitalisation d'un participant ou d'un cheval. Puisque les officiels de courses sur la piste entrent les événements dans leurs rapports par voie électronique, il est avisé des accidents en temps réel et peut aussitôt commencer une enquête. Il analyse attentivement les vidéos, les témoignages de participants (de vétérinaires, de juges de paddock, de juges de départ, du personnel de sécurité, d'officiels de courses, etc.) et examine les protocoles suivis (comme le délai d'intervention des services médicaux d'urgence ou du personnel de sécurité) jusqu'à ce qu'il puisse se faire une idée des facteurs ayant mené à l'accident, qu'il s'agisse des conditions météorologiques, de l'état de la piste, d'une erreur du conducteur ou du jockey, de la performance du cheval, etc. Il consulte des experts, comme des vétérinaires ou le ministère du Travail, et met à profit ses années d'expérience pratique de l'industrie pour rédiger un rapport exhaustif comprenant des recommandations sur la manière d'éviter ou prévenir de tels incidents.

Une de ses recommandations a d'ailleurs été la mise en place de sirènes d'urgence dans les hippodromes. Auparavant, les pistes étaient uniquement munies d'avertisseurs lumineux. Des sirènes ont maintenant été installées. Lorsqu'un incident se produit sur la piste, les sirènes sonnent pour signaler aux participants que la course doit s'arrêter immédiatement. Depuis leur installation, ces sirènes ont été utilisées à une dizaine de reprises, et aucun incident secondaire ne s'est produit après un accident sur la piste.

Lorsqu'on lui demande pourquoi il travaille dans l'industrie depuis toutes ces années, M. Dorion sait quoi répondre : « La passion. La passion des courses, du sport, de l'industrie, des concurrents. Mais, si je ne devais donner qu'une seule réponse, ce serait tout simplement mon grand amour pour les chevaux. »

Juste à regarder le visage de M. Dorion quand il parle de l'industrie et à constater à quel point il prend au sérieux sa responsabilité de garantir le bien-être des chevaux et des participants, nous pouvons affirmer sans crainte que toutes les parties concernées sont entre de bonnes mains.

La CAJO s'emploie à favoriser l'équité, l'intégrité et la sécurité des courses de chevaux en Ontario, tout en renforçant la confiance du public, en allégeant le fardeau administratif et en modernisant la réglementation des courses de chevaux.

Les nouvelles règles exigent que des mesures supplémentaires soient prises pour les courses en cas de températures extrêmes

Après consultation au sujet de modifications proposées aux règles, et compte tenu de l'orientation de la CAJO vers des règles fondées sur des normes, l'industrie a réagi favorablement au projet de révision des règles actuelles sur les conditions météorologiques pour y inclure des considérations relatives à la température.

La CAJO a donc publié deux directives, la **Directive pour les chevaux de race Standardbred nº 4 – 2017 et la Directive pour les chevaux de race Thoroughbred nº 3 – 2017**, pour mettre à jour les règles sur les courses et ainsi imposer des conditions de course en cas de canicule ou de grand froid.

Conformément aux nouvelles règles, les exploitants d'hippodrome sont tenus de vérifier la température avant l'heure de départ pour déterminer si la température prévue correspond au Niveau 1 ou au Niveau 2 dans le tableau ci-dessous. Le cas échéant, l'hippodrome a la possibilité d'annuler le programme de courses et d'aviser les participants avant leur arrivée à l'hippodrome. Si l'hippodrome décide d'y aller de l'avant avec le programme, des mesures précises doivent être mises en place pour garantir la sécurité et le bien-être des chevaux et des participants.

Nonobstant les nouvelles règles, les conducteurs, les jockeys et les entraîneurs ont toujours le droit, conformément aux règles actuelles, de procéder à un vote pour annuler la course.

Les hippodromes sont tenus de préciser à la CAJO la source météorologique officielle qu'ils utiliseront pour déterminer la température prévue. Cette source est affichée dans les hippodromes, ainsi que sur le site Web de la CAJO dans la section « Vos obligations », au bas de la page « **Exploitants – Hippodromes et salles de paris** ».

CLASS ME NICE, photo : John Watkins

RÈGLE FONDÉE SUR DES NORMES CONCERNANT LA TEMPÉRATURE PROCESSUS D'ANNULATION POUR LES HIPPODROMES

CAJO | Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Pour plus d' information, appelez les services vétérinaires au 1 855 261-6821

1 Décision d'annuler la tenue des courses

Avant l'heure du départ, les exploitants de l'hippodrome consultent la source météorologique pour déterminer si les prévisions de la température s'inscrivent dans le niveau 1 ou 2.

2 PAS D'ANNULATION

- Les prévisions de la température s'inscrivent dans le niveau 1 ou 2
- Les exploitants de l'hippodrome déterminent que la tenue des courses ne sera pas annulée
- Des mesures supplémentaires doivent être mises en place

ou

ANNULATION DE LA TENUE DES COURSES À L'AVANCE

- Les prévisions de la température s'inscrivent dans le niveau 1 ou 2
- L'exploitant de l'hippodrome annule la carte des courses
- Et communique l'annulation aux membres de l'industrie

ou

ANNULATION À L'HIPPODROME LE JOUR DE LA TENUE DES COURSES
(PROCESSUS ACTUEL)

- Les prévisions de la température ne s'inscrivent pas dans le niveau 1 ou 2
- La tenue des courses n'est pas annulée avant l'heure du départ mais la température réelle ou d'autres préoccupations sont soulevées (ayant trait à la température, surfaces de l'hippodrome, etc.)

	Niveau nº 1	Niveau nº 2
AMPLITUDE DE TEMPÉRATURE PRÉVUE	31º C à 37,9º C	Égale ou plus élevée que 38º C
	-15º C à -24,9º C	Égale ou plus basse que -25º C
RETRAITS LIÉS À LA TEMPÉRATURE PERMIS SANS PÉNALITÉ	Oui	Oui
MESURES SUPPLÉMENTAIRES	Des mesures supplémentaires doivent être mises en place pour assurer le bien-être du cheval et des titulaires de licence qui, en raison de leur position, risquent d'être touchés par la température extrême.	**Les mesures supplémentaires suivantes doivent être mises en place pour assurer le bien-être du cheval et des titulaires de licence qui, en raison de leur position, risquent d'être touchés par la température extrême.** **Chaleur :** 2 vétérinaires supplémentaires, ou 1 vétérinaire supplémentaire et 1 technicien vétérinaire titulaire d'une licence, pour surveiller la température, la fréquence du pouls et le rythme respiratoire des chevaux en activité, avant et après la course; stations de douche ou de rafraîchissement mobiles supplémentaires avec un préposé qualifié; accès à de l'eau pour les chevaux en tout temps; aires ombragées pour desseller les chevaux; accès à de la glace en de nombreux endroits; les officiels de courses doivent écourter la parade le plus possible. **Froid:** 2 vétérinaires supplémentaires, ou 1 vétérinaire supplémentaire et 1 technicien vétérinaire supplémentaire titulaire d'une licence, pour surveiller la température, la fréquence du pouls et le rythme respiratoire des chevaux en activité avant et après la course ainsi que les affections liées au froid, notamment les gelures; la langue ne doit pas être attachée hors de la bouche du cheval; des couvertures doivent être fournies pour chaque cheval; les officiels de courses doivent écourter la parade le plus possible.
NÉCESSITÉ D'ANNULER	Oui, à moins que des mesures supplémentaires soient mises en place.	Oui, à moins que des mesures supplémentaires (ci-dessus) soient mises en place.

Lisez-nous en ligne!

Lorsque vous lisez Info Courses de chevaux en ligne, que ce soit en anglais ou en français, vous avez la possibilité de cliquer sur tous les liens et ainsi accéder aux suppléments d'information qui vous sont proposés. **https://www.agco.ca/fr/ressources-utiles-lettres-dinformation**

Quoi de neuf?

iCAJO

Dans le cadre de l'engagement de la CAJO à agir en tant qu'organisme de réglementation moderne, les questions et les plaintes du public doivent désormais être présentées à la CAJO par voie électronique au moyen des **services en ligne iCAJO**. Une fois votre demande présentée, vous recevrez un numéro de référence vous permettant de suivre l'état de votre question ou de votre plainte en ligne.

Prochaines étapes

Pour une **liste des services en ligne** actuellement offerts et de ceux dont le lancement en ligne est prévu, veuillez consulter le site Web de la CAJO.

Tenez-vous au courant!

Nous rappelons aux participants qu'il est de leur responsabilité de se tenir informés des changements aux lignes directrices de l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) et nous les encourageons à **s'abonner aux avis par courriel de l'Agence canadienne du pari mutuel**.

Pour toute question ayant trait aux médicaments, communiquez avec Carolyn Cooper ou avec Lydia Brooks par courriel à l'adresse **cpmawebacpm@agr.gc.ca** ou par téléphone au 1 800 268-8835.

Rapports de courses? Twitter? Info Courses de chevaux?

Faites-nous part de vos commentaires au sujet de la réforme « Aller de l'avant » en participant dès aujourd'hui au **sondage « Aller de l'avant »** à l'adresse suivante :

https://www.surveymonkey.com/r/CAJO_Allerdelavant0218

Aperçu des règles : quand les modifications aux règles sur les courses entreront-elles en vigueur?

Les modifications aux règles sur les courses ne sont pas officielles tant que la décision du registrateur des alcools, des jeux et des courses n'est pas rendue publique, ce qui se fait habituellement par la signature d'une directive, mais qui peut aussi se faire par la publication des règles mises à jour. La date d'entrée en vigueur des modifications n'est pas obligatoirement la même que leur date de publication. Dans le cadre de l'engagement de la CAJO à faire preuve de transparence, des rapports concernant les questions soulevées et étudiées par les groupes de travail seront rendus publics auprès de l'industrie afin d'informer les participants de la nature des discussions en cours et du plan d'action de la CAJO relativement à l'adoption des nouvelles règles ou politiques. Les modifications proposées seront étudiées attentivement avant d'être mises en œuvre pour s'assurer qu'elles sont utiles, applicables et dans l'intérêt des courses. À la suite des consultations des groupes de travail sur l'arbitrage, sur le Programme de contrôle anti-dopage des chevaux ainsi que sur la santé et la sécurité, **la CAJO s'apprête à rendre public un premier ensemble de modifications aux règles à la fin du mois de mars. Ces modifications entreront en vigueur le 21 avril 2018**, à temps pour le début de la saison printanière des courses. La liste des directives actuellement en vigueur peut être consultée sur le **site Web de la CAJO**.

Pleins feux sur les publications de l'industrie

Les adeptes et les initiés de l'industrie des courses de l'Ontario ont la chance d'avoir accès à de l'information, à des articles et à du contenu créatif de grande qualité sur les trois races de chevaux.

Thoroughbred

Canadian Thoroughbred
horse-canada.com/canadian-thoroughbred

Standardbred

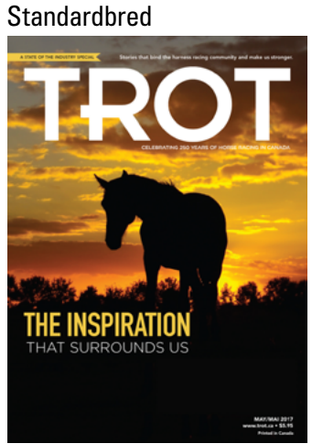

TROT Magazine
standardbredcanada.ca/trot

Quarter Horse

Speedhorse Canada
speedhorse.com/canada

Le prochain numéro d'Info Courses de chevaux paraîtra au printemps 2018. Des exemplaires gratuits seront offerts dans les hippodromes et dans les associations de l'industrie. Tous les numéros peuvent **être consultés en ligne**, dans les deux langues officielles, sur le site de la CAJO.
Vos commentaires et vos suggestions de sujets à aborder dans nos prochains numéros sont les bienvenus.
Pour nous joindre, vous pouvez nous écrire à l'adresse **connect@agco.ca** ou composer le 416 326-3614.

Info Courses de chevaux

Ontario CAJO Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

Rédacteur en chef
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Bureau 200
90, avenue Sheppard Est
Toronto (Ontario) M2N 0A4
connect@agco.ca

Renseignements généraux :
416 326-8700 ou 1 800 522-2876 (sans frais en Ontario)
Enquêtes en ligne : **www.agco.ca/icajo**
Adresse Web : **www.agco.ca/fr**

AVAILABLE IN ENGLISH